

Catégorie A+ (1) Cadres supérieurs				Catégorie A (inspecteurs seulement)				Catégorie B				Catégorie C				Totaux			
Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%		Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%		Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%		Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%		Agents devant être présents	Nombre de grévistes	%	
Direction	23	1	4,35%	41	3	7,32%		83	16	19,28%		43	10	23,26%		190	30	15,79%	
CDI -SIP - CDIF	5	0	0,00%	11	3	27,27%		55	18	32,73%		74	40	54,05%		145	61	42,07%	
SIE, SIP-SIE et PRS	5	0	0,00%	10	1	10,00%		81	26	32,10%		26	6	23,08%		122	33	27,05%	
Trésorerie	15	3	20,00%	24	6	25,00%		89	23	25,84%		49	15	30,61%		177	47	26,55%	
Brigades - BCR - PCE - ICE	3	0	0,00%	26	2	7,69%		8	1	12,50%		0	0			37	3	8,11%	
Conservations des hypothèques	2	0	0,00%	2	0	0,00%		13	4	30,77%		13	6	46,15%		30	10	33,33%	
ESI																0	0	0,00%	
CPS	0	0		1	0	0,00%		7	3	42,86%		11	5	45,45%		19	8	42,11%	
TOTAL	53	4	7,55%	115	15	13,04%		336	91	27,08%		216	82	37,96%		720	192	26,67%	

Les Recettes des finances territoriales des DRFIP - DDFIP sont intégrées à la ligne Direction.

Les DISI complètent la ligne Direction pour les agents affectés au siège et la ligne ESI pour les agents affectés dans les ESI (y compris les CMI).

Les Dircofi complètent la ligne Direction et la ligne Brigades.

Les autres services à compétence nationale (hors DISI) ou les directions spécialisées (hors DIRCOFI) complètent uniquement la ligne Direction.

(1) La catégorie A+ Cadres supérieurs s'entend à partir du grade d'Inspecteur divisionnaire.

Structures fermées au public

Nombre 5